



ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE

MODE D'EMPLOI



Depuis la saison 2018 / 2019, **tous les nageurs(ses) né(e)s en 2009 & après** doivent être titulaires des trois niveaux de l'École de Natation Française (ENF) afin de pouvoir prendre part aux compétitions officielles des programmes fédéraux (FFN, Ligue Régionale, Comité Départemental).

Informations pratiques

Tous les documents relatifs à l'ENF sont disponibles en téléchargement sur le site de la Ligue Régionale : <http://hautsdefrance.ffnatation.fr> rubrique « **ERFAN – ENF** ».

Toutes les dates des sessions ENF transmises par les clubs et Comités Départementaux sont recensées sur le site de la Ligue Régionale dans la rubrique « **Agenda Sportif** ».

Afin de suivre l'activité ENF de votre club (consultation de vos tests, de vos sessions de Sauv'Nage, de vos évaluateurs), rendez-vous dans votre espace club sur www.extranat.fr.

Agrément ENF




Chaque club peut solliciter un agrément ENF auprès de la Ligue Régionale de Natation sous réserve :

- de renseigner, signer le formulaire d'agrément et de le retourner à la Ligue Régionale
- de s'engager à avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'Évaluateur ENF1
- de produire les bilans des sessions organisées.

Cet agrément est délivré pour la saison sportive en cours et il est, soit renouvelé tacitement, soit à renouveler (en fonction des dispositions énoncées par la FFN et/ou la Ligue Régionale), sous réserve de respecter les conditions précitées.

Déclaration des sessions ENF

Les demandes d'organisation ENF dûment renseignées sont à adresser 1 mois avant la date de la session (délai de rigueur), de préférence par e-mail :

- **Sauv'Nage**  à la Ligue Régionale de Natation
- **Pass'Sports de l'Eau**  à votre Comité Départemental
- **Pass'Compétition**  par les Départements ou Clubs à la Ligue Régionale

Ces documents sont disponibles sur le site de la Ligue Régionale dans la rubrique « **ERFAN – ENF** » et sur les sites Départementaux.

Un récépissé de la demande d'organisation sera retourné par e-mail, environ 15 jours avant la date de la session (variable en fonction de la date d'envoi par le club et des impératifs de service).

Organisation des sessions ENF

Pour chaque session, il convient de respecter les conditions matérielles et humaines telles que définies dans le cahier des charges ENF du CIAA.

Il est notamment rappelé qu'**au minimum un Évaluateur titulaire** du niveau concerné doit être présent afin de certifier les tests. Les sessions seront également supervisées par :

- un représentant / référent du Comité Départemental pour le « Pass'Sports de l'Eau »
- un représentant / référent de la Ligue Régionale pour le « Pass'Compétition »

Il est possible pour les clubs de se regrouper afin d'organiser une session ENF. Dans ce cas, le **club organisateur se chargera des modalités administratives** (déclaration de la session, saisie et transmission des résultats de tous les participants).

Bilan et saisie des résultats ENF

Les résultats ENF sont traités exclusivement sur www.extranat.fr et pour la saison en cours. Les résultats qui n'auraient pas été saisis ou transmis avant la fin de la saison sportive seront caducs.

Il est important de transmettre les résultats dans les meilleurs délais à l'issue de la session afin de ne pas perdre ou perturber la saisie des données qui pénaliserait vos nageurs. De même, veillez à saisir l'intégralité des résultats ainsi que **le nom de tous les Evaluateurs et Assistants** ayant participé à la session ENF.

- [Le Sauv'Nage](#)

La saisie des résultats est effectuée directement par le club sur www.extranat.fr.

Une fois saisi, le fichier de résultats (fichier PDF généré à partir d'Extranat) est à adresser par e-mail à la Ligue Régionale de Natation HDF : franck.haudegand@ffnatationhdf.fr

Si vous ne parvenez pas à saisir le résultat d'un nageur, vérifiez que celui-ci est bien licencié ou qu'il ne possède pas déjà son diplôme du Sauv'Nage.

- [Le Pass'Sports de l'Eau](#)

Les résultats sont transmis par le club organisateur au Comité Départemental avec éventuellement copie à la Ligue Régionale.

Le Comité Départemental se charge de la saisie des résultats sur Extranat.

Les épreuves du Pass'Sports de l'Eau pouvant être organisées en plusieurs étapes, il est recommandé aux clubs de tenir à jour le tableau retraçant l'historique du parcours de chaque nageur.

- [Le Pass'Compétition](#)

Les résultats sont transmis par la structure organisatrice à la Ligue Régionale

Seule la Ligue Régionale est habilitée à saisir les résultats sur Extranat.

Formation des évaluateurs ENF

Un calendrier de formations des « Evaluateurs » et « Assistants Evaluateurs » est établi en début de saison par l'ERFAN. Des formations supplémentaires peuvent être organisées à une date ou sur un territoire donné, en fonction des demandes des clubs, et si un nombre de candidats suffisant le permet.

Les candidats ayant obtenu la qualification d'« Assistant Evaluateur » et dont la situation changerait par la suite (obtention d'un diplôme d'état, majorité à l'issue d'une formation BF1, BF2 ou BF3, etc...), sont priés de se rapprocher de l'ERFAN afin d'obtenir la qualification d'« Evaluateur ».

Pour se présenter aux formations ENF2 et ENF3, les candidats doivent posséder la qualification sous-jacente et avoir participé au minimum à l'évaluation de 2 sessions de tests ENF du niveau concerné pour s'inscrire.

Les Référents ENF

- **Ligue Régionale de Natation** : Franck HAUDEGAND : franck.haudegand@ffnatationhdf.fr
- **Et dans vos Départements**